

# SPÉCIAL



## COMMUNIQUÉ DU MAIRE N°80

### INFORMATIONS CORONAVIRUS COVID 19

**JEUDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

Suite aux annonces du Président de la République, à compter du samedi 3 avril, pour une durée de 4 semaines, les mesures suivantes sont applicables sur l'ensemble du territoire national :

- pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux (sur présentation de l'attestation) ;
- le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain.

Couvre-feu entre 19h le soir et 6h du matin avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements. Autrement dit :

- les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h à 06h, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive ;
- les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h.

Par ailleurs, aucun déplacement inter-régional n'est autorisé après le lundi 5 avril, sauf motif impérieux, avec, toujours, la possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger, ainsi que trajets des travailleurs transfrontaliers.

Concernant **les commerces autorisés à ouvrir** :

- **seuls ceux vendant des biens et des services de première nécessité** seront autorisés à ouvrir – auxquels s'ajoutent les librairies, les disquaires, les magasins de bricolage, de plantes et de fleurs, les coiffeurs, les cordonniers, les chocolatiers, les concessions automobiles, les visites de biens immobiliers – afin de réduire les contacts dans les lieux clos.

### A COMPTER DU MARDI 6 AVRIL 2021

**Concernant les écoles** : adaptation du calendrier pour préserver l'apprentissage, comme suit :

- semaine du 5 avril : semaine de cours à la maison, pour tous les écoliers de la maternelle au lycée ;
- semaine du 12 avril : début des vacances de printemps pour 2 semaines, quelle que soit la zone académique ;
- semaine du 26 avril : rentrée scolaire, avec retour en présentiel pour les maternelles/primaires et cours à distance pour les collèges/lycées ;
- semaine du 3 mai : retour en classe pour les collèges/lycées avec des jauges de présence adaptées.

Pour mettre en application ces dispositions, le Maire vous informe des mesures concernant Montargis :

Les établissements suivants seront **fermés à compter du 6 avril 2021** :

- Crèches
- Halte-garderie
- Écoles maternelles et élémentaires (rentrée scolaire le 26 avril)
- Conservatoire de Musique et de Danse
- Gymnases
- Piscine du lac
- Maison des Jeunes

Les enfants des personnels prioritaires habitant Montargis (enfants des soignants, médecins, infirmières, et autres professionnels de santé, pompiers, policiers, gendarmes, magistrats, sous réserve de la confirmation préfectorale) seront accueillis à la crèche Dom Père et à l'école Génébrier.

Les parents devront prévoir un repas pour la semaine prochaine pour les enfants accueillis à l'école Génébrier.

Le centre de loisirs Génébrier accueillera les enfants des personnels prioritaires mercredi 7 avril et pendant les deux semaines de vacances scolaires du 12 au 23 avril inclus.

Le Conservatoire de Musique et de Danse organisera des cours à distance.

Les services de la mairie restent ouverts au public aux horaires habituels : 8h30-12h / 13h30-17h30 (17h le vendredi).

Les parcs et jardins restent ouverts au public.

Un communiqué avec des informations complémentaires sera publié demain vendredi 2 avril.

Benoît DIGEON  
Maire de Montargis



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Digeon', with a horizontal line underneath.